

RAID CARNA DE LA ROCHEFOUCAULD

DIMANCHE 9 juin 2024

Organisation :

Dimanche 9 juin 2024, l'AAPPMA de La Rochefoucauld organise sa **4ème édition** du concours de pêche aux leurres.

Point de rassemblement sur le site de LANDAUDRIE (Commune de Moulins-sur-Tardoire).

Le Raid Carna de La Rochefoucauld se déroulera sur les bords de la Tardoire, en aval du pont de la Chaise (Cne de Vouthon) à la Ramisse jusqu'au niveau de la passerelle en ferraille enjambant la Tardoire (commune de Rivières).

Compétition par équipe de deux sans tirage au sort.

Déroulement du concours :

- 8h00 : Accueil des participants sur le parking de Landaudrie, Commune de Rancogne (Moulins-sur-Tardoire) avec retrait des badges et fiche du matin, suivi d'un café avec madeleines ;
- 8h30 : Briefing ;
- 9h00 : Début de la pêche ;
- 12h00 : Fin de la session pêche, remise obligatoire de toutes les fiches mêmes en cas de capot, puis Suivra l'apéritif, le déjeuner (Landaudrie).
- 14h00 : Reprise du concours, remise aux participants des fiches de l'après-midi.
- 17h00 : Fin du concours, retour à Landaudrie ; Remise obligatoire de toutes les fiches mêmes en cas de capot.
- 17h30 : Résultats et remise des lots.

Annulation du concours :

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition au maximum le mercredi précédent pour les raisons suivantes :

- météorologique (inondations...);
- moins de 15 équipes inscrites au concours.

Les chèques d'engagement ne seront encaissés qu'après le déroulement de l'épreuve. En cas d'obligation d'annulation, les chèques vous seront restitués.

En cas de problème météorologique (orages, vents violents...) pendant le concours, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Dans ce cas-là, aucun remboursement ne sera effectué aux participants. Un classement sera réalisé jusqu'à l'interruption du concours avec distribution des lots.

Participations et inscriptions : Le concours sera limité à 30 équipes.

Les fiches d'inscription et de règlement sont à demander aux boites mail suivantes :

mariemadeleinebernardin@gmail.com

christianchef16@gmail.com

Le montant de la participation au concours est fixé à **30 euros** par participant, soit **60 euros** par équipe. Le petit déjeuner, le repas chaud du midi accompagné d'un apéritif et d'une boisson est compris dans l'inscription. Pour le respect de l'environnement, nous demandons une caution de 1 € lorsque nous vous remettons votre verre. Elle vous sera restituée à la remise de celui-ci. Si vous souhaitez le garder, nous garderons la caution. Toute autre consommation est à votre charge.

Les pêcheurs ne pourront participer qu'après réception du règlement de leur inscription qui doit être envoyée à l'ordre de : **AAPPMA La Rochefoucauld, à Monsieur Michel CHABANNE 49 bis faubourg Fête Noire 16110 La Rochefoucauld-en-Angoumois**. Les inscriptions seront ouvertes jusqu'au dimanche 2 juin 2024.

Si un participant mineur souhaite s'inscrire, il devra présenter une autorisation parentale

En cas d'impossibilité de participer pour cause de force majeure qui interviendrait avant le dimanche 2 juin 2024, le participant sera remboursé de son inscription.

Dans le cas contraire ou en cas d'absence, le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement.

Équipements :

Chaque équipe devra être munie d'un appareil photo ou téléphone portable de bonne qualité permettant de vérifier et valider chaque cliché. D'un stylo et d'un mètre ou d'une toise.

La compétition se déroulera exclusivement au lancer.

Les concurrents peuvent avoir plusieurs cannes avec eux pendant l'épreuve mais durant l'action de pêche, seule une canne devra être utilisée.

Afin de respecter vos prises, l'utilisation de l'épuisette est fortement conseillée. Le fish-grip est quant à lui interdit.

Seuls les leurres artificiels sont autorisés.

L'utilisation d'attractants est autorisée pour imprégner les leurres.

La pêche en marchant dans l'eau est interdite. Seule la traversée de la rivière pour atteindre la berge opposée est autorisée sans action de pêche.

Les prises :

Seules les espèces rentrant dans le tableau ci-dessous seront comptabilisées. Afin de ne pas brider les pêcheurs, aucun quota ni maille ne sera appliqué : **Brochet, Sandre, Black-Bass, Perche, Chevesne et Truite.**

Le Parcours :

Le parcours sur la Tardoire fera 14 km et il vous sera remis le 9 juin 2024.

Décomptes et Classement :

Les points seront attribués en fonction de la longueur en millimètres des prises.

La longueur du poisson est la mesure maximale de l'extrémité de la bouche fermée à l'extrémité de la caudale. Les mesures devront être faites par les binômes eux-mêmes **en y affichant leurs 2 badges « Raid Carna »** remis le matin. Chaque prise devra être **photographiée à proximité du mètre ou toise et des badges.** (Vérifier de la netteté de la photo)

Nouveautés pour cette saison

Les points seront attribués suivant le règlement figurant ci-dessous :

Brochet : < 500 mm (1 X x), brochet ≥ 500 mm (3 X x), bonus 2 brochets ≥ 500 mm (400 points)

Sandre : < 400 mm (1 X x), sandre ≥ 400 mm (3 X x), bonus 2 sandres ≥ 400 mm (500 points)

Black-bass : < 300 mm (1 X x), black-bass ≥ 300 mm (3 X x), bonus 2 black-bass ≥ 300 mm (300 points)

Perche : < 250 mm (1 X x), perche ≥ 250 mm (3 X x), bonus 3 perches ≥ 250 mm (300 points)

Chevesne : < 250 mm (1 X x), chevesne ≥ 250 mm (3 X x), bonus 3 chevesne ≥ 250 mm (300 points)

Truite : < 300 mm (1 X x), truite ≥ 300 mm (2 X x), bonus 2 truites ≥ 300 mm (200 points)

Bonus de 600 points si 3 brochets ≥ à 500 mm + 5 perches ≥ à 250 mm